

- Question transmise au CT ASMP:

- Décision du CT ASMP:

- Mise en consultation nécessaire:

☐ oui ☐ non ☒ X

- Fin de la consultation CT ASMP:

- Motif de la décision:

Date

09.08.04

18.10.04/21.03.17/31.03.2022

No.

1/2

Norme européenne sur le béton

SN EN 206:2016/MB SIA 2030

- Distribution selon clé:

(comité, BT, CT, inspecteurs)

D'autres éclaircissements nécessaires?

Question	Qui	Délai
Béton Formation de familles de bétons (SN EN 206 annexe K), cahier technique SIA 2030		
Décision Le producteur doit apporter la preuve d'une <u>relation cohérente/de la dépendance</u> (→ appartenance à la famille de bétons) et la documenter (→ démonstration statistique étayée par des conclusions écrites probantes → justification selon diagramme de flux K.3). Le bureau d'inspection doit effectuer des contrôles aléatoires. Si la preuve n'est pas reproductible de manière univoque, le producteur devra procéder à la création de la famille de bétons selon l'annexe K. En complément, il convient de tenir compte des explications dans l'AN 8.2.3.4.10 jusqu'à 8.2.3.4.13 ainsi que du tableau AN.15. Les explications dans l'AN 8.2.3.4.13 doivent être comprises dans le sens où le fabricant doit documenter une <u>justification concernant une réduction possible de la fréquence des essais dans son système CPU</u>. Le bureau d'inspection en examinera la plausibilité et la traçabilité. La responsabilité de la preuve de la conformité incombe au fabricant. Si le fabricant présente et documente une justification appropriée et facile à comprendre, il n'est pas nécessaire de contrôler chaque année chaque membre d'une famille de béton. Le principe des familles de bétons ne peut pas être appliqué à des bétons affichant des classes de résistance supérieures (bétons à haute résistance: > C 55/67). Les bétons légers ne pourront pas non plus être intégrés dans des familles comprenant des bétons normaux. Les bétons légers dont il est prouvé qu'ils contiennent des granulats semblables pourront être réunis dans une famille qui leur est propre (8.2.1.1). Selon le cahier technique SIA 2030, les bétons de recyclage RC-C et RC-M ne peuvent pas être inclus dans une famille.		
Remarque		
But de la formation de familles de bétons: - reconnaissance précoce des écarts → action correctrice - réduction de la fréquence d'examen		

Décision de la séance de la CT du 18.10.04/21.03.17/31.03.2022